

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/12/2012

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 28/12/2012

Délibération n° D-2012-589

EMPLOIS D'AVENIR

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Blanche BAMANA, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction Ressources Humaines

EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Suite à la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, la Ville de Niort souhaite s'engager aux côtés de l'Etat afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

En effet, cette loi incite les employeurs du secteur non marchand à recruter des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi que des jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans.

La lutte contre le chômage des jeunes Niortais nécessite une grande mobilisation des acteurs de l'emploi sur le territoire.

C'est pourquoi la Ville de Niort souhaite faciliter la professionnalisation des jeunes éloignés de l'emploi sur des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale.

Des secteurs prioritaires de recrutement seront identifiés, en lien avec les services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'avec la mission locale ou encore Cap emploi.

L'aide de l'Etat portera sur le versement de 75% de la rémunération au SMIC du jeune en emploi d'avenir, les 25% restants étant à la charge de la Collectivité.

En contrepartie, la Collectivité s'engage à élaborer avec le jeune et son référent de la mission locale un parcours de formation et à lui désigner un tuteur au sein de ses services pour toute la durée de son contrat, soit dans la plupart des cas, durant 36 mois.

Le recrutement de jeune en emploi d'avenir se fera sur des métiers pour lesquels la Collectivité recrute de façon pérenne dans le but de pouvoir lui proposer un emploi durable à l'issue de son contrat d'avenir.

Pour formaliser cet engagement, il est envisagé de conclure une convention cadre avec les services de l'Etat pour la fin d'année 2012 ainsi que pour 2013 et 2014.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention cadre d'engagement avec les services de l'Etat ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à recruter des jeunes en emploi d'avenir dans les services de la Collectivité conformément aux objectifs fixés dans la convention cadre ;

- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD